

Séance du jeudi 24 novembre 2022 à 20 h 15

Salle du Tribunal

Présidence : Madame Aurélie Meylan

A 20h15 précises, **la Présidente** salue très chaleureusement **Monsieur le Syndic Eric Küng, Madame et Messieurs les Municipaux Monique Picinali, Edouard Noverraz, Nicolas Schmid et Jacques Henchoz**, ainsi que les conseillères et conseillers présents, en les remerciant de consacrer leur soirée à cette séance du Conseil communal.

La Présidente procède à l'appel. Sur les 68 membres convoqués, 45 sont présents et 23 sont excusés. Elle passe la parole au **Scrutateur Alexandre Berchtold** pour l'annonce des conseillers excusés. Le quorum étant atteint, **la Présidente** ouvre avec plaisir la 9^{ème} séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3^{ème} de l'année politique 2022-2023.

La Présidente implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée, souhaite un complet et prompt rétablissement aux personnes atteintes dans leur santé et présente la sympathie du Conseil aux personnes et aux familles touchées par le deuil.

Elle adresse une bienvenue particulière au public et à la presse qui font l'honneur de leur présence. Pour information au public, elle précise que l'ordre du jour de la séance, ainsi que les rapports de commission se trouvent sur le site Internet de la Commune de Payerne, onglets Ma Commune / Conseil communal / Séances.

Elle remercie **l'Huissier Stéphane Wenger** pour l'intendance et la préparation de la salle, ainsi que plus particulièrement pour la gestion du vote électronique.

Point a : Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2022

Celui-ci étant joint à la convocation, il n'en sera pas fait lecture.

La Présidente revient sur l'intervention du **Conseiller Sébastien Pedroli** lors du dernier conseil par rapport à la numérotation des pages des procès-verbaux.

Après vérification auprès de Monsieur René Cusin, ancien et fidèle secrétaire du conseil communal, ce dernier a confirmé à **la Présidente** que la numérotation commençait à 1 lors de chaque année de la législature. De ce fait, aucune modification de la numérotation n'a été effectuée dans les deux derniers procès-verbaux, avant archivage.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** informe que le procès-verbal est adopté d'office, conformément à l'art. 67, alinéa 2 du Règlement du Conseil communal.

La Présidente adresse ses vifs remerciements à Madame Eveline Garrido, secrétaire du Conseil, pour la qualité de son travail et son efficacité en raison des dates rapprochées entre les deux conseils.

Point b : Correspondances :

A ce jour, quatre courriers sont parvenus au Bureau du Conseil. **La Présidente** en donne lecture par date de réception :

1. Courriel reçu le 14.11.2022 de Monsieur Pierre-Alain Lunardi, concernant la révision des statuts de l'ASIPE (Annexe 1)
Pour information, **la Présidente** communique que le Bureau du Conseil a procédé le 23.11.22 à la nomination d'une commission afin de siéger sur l'avant-projet des statuts. La liste des conseillers sera transmise à Monsieur Lunardi le 25.11.22 ; **la Présidente** voulant le communiquer au Conseil avant de lui adresser la liste des commissionnaires.
2. Courrier du 15.11.2022 de Madame Jessica Rodriguez Arnelas, annonçant sa démission (Annexe 2)
3. Courriel reçu le 21.11.2022 de Monsieur Damien Richard, de la société Meerkathe concernant l'impact des risques de pénurie d'énergie sur le système de vote électronique.
4. Courrier reçu par courriel le 21.11.2022 de Madame Vânia Andreia Silva Reis, concernant sa participation à la CoFin (annexe 4)

Point c : Nomination de la secrétaire suppléante du Conseil communal

Le Bureau du Conseil informe l'assemblée avoir reçu la postulation de Madame Florie Leka en qualité de secrétaire-suppléante du Conseil communal.

Conformément à l'art. 11 al. 3 de la Loi sur les communes, **Madame Florie Leka** est élue tacitement comme secrétaire-suppléante du Conseil communal pour la fin de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Point d : Communications de la Municipalité

Une communication de la Municipalité a été adressée au Conseil communal du 17 novembre 2022. **La Présidente** propose de passer les revues des informations qui y figurent ; celles et ceux qui souhaitent intervenir le font lorsque le point est cité.

La parole n'étant pas demandée concernant le point 1. Vendanges 2022, **la Présidente** passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier** concernant le point 2. Modification des charges liées aux amortissements et intérêts sur le capital engagé. Il est intéressant de constater que pour le budget 2022, il y a une diminution d'environ CHF 238'000.00 et pour le budget 2023, une diminution d'environ CHF 203'000.00. Il trouve regrettable que ces informations ne figurent pas dans un préavis qui concerne le taux d'imposition.

La Présidente la remercie. La parole n'étant plus demandée, elle passe à l'ordre du jour de la séance.

Ordre du Jour :

Point 1 : Rapport du délégué du Conseil communal à la Commission culturelle

Dans la mesure où cet objet n'appelle pas à votation et que ce rapport vous est parvenu par écrit, **la Présidente** propose de renoncer à sa lecture. Elle ouvre immédiatement la discussion sur ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** remercie le **Conseiller Logan Duc** pour son rapport.

Point 2 : Préavis 22/2022 – Soutien au théâtre Hameau-Z'Arts

La Présidente appelle et passe la parole au **Conseiller Timour Luisier**, président-rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc.

Elle remercie le **Conseiller Timour Luisier** pour sa lecture et ouvre la discussion.

La présidente passe la parole à la **Conseillère Diana Cruz** qui informe que la **Conseillère Isabelle Pernet** a annoncé quelques cinq jours avant la séance un retard suite à un impératif lié à son emploi. Cet impératif, ayant malheureusement duré plus longtemps que prévu, a empêché la **Conseillère Isabelle Pernet** d'être présente à la séance de commission du 7 novembre 2022. Cette dernière a envoyé un mail le lendemain 8 novembre 2022 afin de d'excuser son absence à la séance de commission du préavis 22/2022 Soutien au théâtre Hameau-Z'Arts.

La Présidente la remercie et passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz** qui s'adresse à l'assemblée en 4 actes. Tout d'abord, il remercie sincèrement la Commission ad hoc : son président-rapporteur Timour Luisier, ainsi que les conseillères et conseillers présents, le lundi 7 novembre 2022, au Théâtre Hameau-z'Arts, pour la qualité du rapport rédigé et son unanime conviction.

Le Municipal Edouard Noverraz rappelle que lors de la campagne électorale 2020-2021, tous les partis confondus avançaient : « Payerne est une ville morte », « Il faut davantage de culture à Payerne », « Payerne doit être un pôle culturel », « Payerne et ses Hameaux doivent proposer à la population une variété culturelle attractive ». Bien entendu que cela n'était pas tout à fait juste puisque la commune de Payerne soutient énormément de manifestations. Certes, après 2 années de pandémie, l'année 2022 a été celle du retour à la normale, voire même plus avec les :

- Traditions locales : Brandons, Marché d'Printemps, Red Pigs, Tirage, FoodTruck Festival, Fête multiculturelle, Route du Moût, Comptoir, St-Martin
- Jubilés : subventions annuelles + soutiens communaux massifs pour des anniversaires de sociétés ou associations locales
- Événements exceptionnels : Gospel Air Festival, Tir Cantonal vaudois
- Nouveautés qui se veulent pérennes : Malt'Broye Festival, Poulpe Festival, des expositions artistiques de photos ou peintures, dans l'Hôtel de Ville, au cœur de la ville ou dans des endroits insolites.

Aujourd'hui, le **Municipal Edouard Noverraz** relève que c'est le monde du théâtre qui nous intéresse. Par le biais de ce préavis à l'intérieur duquel il apporte une précision sur la question 8 : « Est-ce qu'aider une structure privée comme Hameau-z'Arts ne serait pas un risque de créer un précédent ? ». Oui, mais pour dynamiser notre ville, ses hameaux et notre région, donnons-nous les moyens de nos ambitions ! Créons une offre culturelle aussi variée et complémentaire que possible ! On dit qu'« En culture, il y a de la place pour tout le monde ». Donc oui, chaque dossier détaillé, concret et réalisable sera analysé et traité avec la plus grande attention. Cette vision de développement de l'offre est inscrite dans notre Plan de législature (page 11) et dans celui du Canton, je cite : « Le Canton entend apporter un soin particulier à la cohésion entre générations, régions et institutions. Il prévoit ainsi des mesures dans les domaines de la santé, de la formation, de la jeunesse, du sport et... de la culture, afin de contribuer à une société ouverte, inclusive et unie ». Il faut savoir aussi que le Canton soutient si la commune est totalement derrière le projet ! c'est donc à nous de montrer l'exemple et de faire part de nos volontés affirmées ! Il remercie l'assemblée de son attention.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Michael Marguet** qui a une question et une remarque. On nous parle d'une collaboration avec une équipe de professionnels : Jokers Comedy. Peut-on avoir quelques précisions sur le nombre de personnes que cette équipe représente et leurs qualifications. Qu'est-ce qui fait que l'on peut considérer ces personnes comme des professionnels du spectacle et donc avec un salaire ? Sa remarque concerne le rapport, salué par le Municipal en charge. Le **Conseiller Michael Marguet** estime que ce rapport est un peu théâtral. Quand on parle d'une augmentation de CHF 50'000.00 de subvention, ajoutée aux CHF 15'000.00 de la subvention de base, ce n'est plus une augmentation mais une subvention multipliée par plus de quatre fois. On ne parle

dans le rapport qu'avec ou sans subvention mais, à son avis, on pourrait rester sur une subvention plus raisonnable. A moins que les arguments dans la réponse soient convaincants, il ne soutiendra probablement pas ce préavis.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz**. En réponse à sa double question, il lui transmettra volontiers le dossier annexe au préavis présentant Jokers Comedy et l'article sur une page entière du 24Heures de ce lundi présentant Sébastien Corthésy, titré « L'homme de l'ombre qui aime mettre les comiques en lumière ». Il espère également que le **Conseiller Michael Marguet** soutiendra le préavis et que nous ne tomberons pas dans un sketch.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher** qui a plusieurs questions en rapport avec ce préavis. Le **Municipal Edouard Noverraz** est déjà venu sur le problème avec son intervention sur la question 8, qui ne satisfait pas le **Conseiller Roland Bucher** parce qu'on parle d'une analyse des demandes de subvention au cas par cas. Il remarque que cela lui fait peur qu'on fasse de nouveau du cas par cas, sans règles définies et comme dans beaucoup de situations, celui qui a une porte d'entrée aura plus de facilité et celui qui n'en n'a pas sera préterité. Malgré tous les documents dont il a pu prendre connaissance, excepté la présentation de Jokers Comedy qui n'était pas jointe au préavis, il n'a pas réussi à vraiment comprendre la structure qui sera en place pour gérer ce théâtre. Il lui semble qu'il y aura toujours un comité et que l'assemblée générale pourra prendre des décisions. En principe, dans une association, une assemblée générale comprend des membres, ce n'est pas seulement le comité ; le **Conseiller Roland Bucher** ne comprend pas bien.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz** qui remercie le **Conseiller Roland Bucher** pour sa question. Tout d'abord pour savoir qui fait quoi et quand, il relève que la Commission culturelle a vécu beaucoup de mouvements ces derniers mois avec des départs et des arrivées. Elle est appelée à évoluer au moyen de :

- Davantage de visibilité sur le site de la Commune de Payerne avec un portail informatique
- Une réflexion élargie avec la participation de nouveaux partenaires intégrés et de représentants d'associations culturelles qui sont recherchés actuellement
- Des discussions sur une mise à jour des statuts actuels qui datent de 1980.

Le **Municipal Edouard Noverraz** informe également l'assemblée du planning des activités concernant la culture :

- En décembre 2022, comme annoncé lors d'un dernier conseil, la sortie du Préavis relatif au Règlement communal en matière d'attribution des subventions du fond culturel payernois.
- Des rencontres dans le but de définir une nouvelle stratégie et regrouper nos forces : en septembre 2022 avec le Président de la Société de Développement, mi-décembre 2022 avec les représentants d'une association et avec une délégation de la Commission culturelle. L'idée est d'avoir un groupe fort, avec justement des représentants plus ancrés dans le monde culturel
- En mars 2023, le préavis relatif à la culture sera présenté au Conseil communal avec le résultat des différentes réflexions et la vision globale.

Pour répondre à la 2^{ème} question du **Conseiller Roland Bucher**, le **Municipal Edouard Noverraz** informe que l'Association Hameau-Z'Arts va rester ; Monsieur Sébastien Corthésy, de Jokers Comedy fera partie du comité. Cette association ne compte aucun membre car il n'y a pas d'abonnement de saison comme dans d'autres théâtres de la région. Cela permet d'offrir l'accès à tout le monde et d'éviter qu'il y ait des sièges vides en cas d'absence du titulaire. Il n'y a rien de plus triste qu'une salle clairesmée...

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Marcel Savary**. Il souligne qu'il est pour soutenir Hameau-Z'Arts pour différentes raisons. Cela fait plus de vingt ans maintenant que la famille

Friedli gère ce théâtre. Elle a demandé relativement peu de subventions à la Commune de Payerne. Cette famille a beaucoup travaillé bénévolement. Aujourd'hui, le bénévolat est en diminution. Même s'il a un peu honte de le dire, à 66 ans, il n'est jamais allé voir un spectacle à Hameau-Z'Arts. Il pense qu'en tant que payernois, c'est un peu grave. On doit soutenir un théâtre comme celui-ci car il a besoin d'une continuité. Jokers Comedy peut amener beaucoup de choses à Hameau-Z'Arts, notamment des artistes comme cela a été le cas jusqu'à maintenant. Il faut savoir que de jeunes artistes donnent leur premier spectacle à Hameau-Z'Arts et font connaître la cité de Payerne en y séjournant à l'hôtel. Hameau-Z'Arts apporte aussi des plus-values sociales à Payerne et c'est aussi pour cela qu'il faut soutenir ce préavis.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher** qui entend bien les propos du **Conseiller Marcel Savary**. Contrairement à lui, le **Conseiller Roland Bucher** se rend de temps en temps à Hameau-Z'Arts. Il y rencontre peu de conseillers, à part quelques personnes. Il connaît très bien les lieux. Il revient sur cet aspect de bénévolat. Pour sa part, tout ce qui est association et qui organise des manifestations, des événements, des spectacles, etc... doit fonctionner sur la base du bénévolat. Ce qui le dérange dans ce préavis, c'est que l'on fasse appel à des professionnels que l'on doit payer pour gérer le théâtre Hameau-Z'Arts. Tout le monde sait que toutes les sociétés locales ont besoin de bénévoles et travaillent avec des bénévoles, mais qu'elles ont de plus en plus de peine à en trouver. Que va-t-on répondre à une société qui ne trouve plus de bénévoles, ou d'entraîneur, ou de directeur de musique ? Ces sociétés vont devoir se tourner vers des professionnels et les payer. Si cela arrive, est-ce que la Commune va entrer en matière ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Edouard Noverraz** qui entend sa remarque, tout en précisant qu'aujourd'hui, il reste dans le monde du théâtre et à la programmation culturelle.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Catarina Gonçalves Pina**. Le développement de la culture étant l'un de leurs objectifs, elle relève que le PSIP soutient Hameau-Z'Arts.

La présidente la remercie. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et procède au vote sur l'intégralité des conclusions municipales.

Le préavis 22/2022 amendé est accepté à une large majorité.

La Présidente remercie la commission ad hoc et son président-rapporteur pour leur travail, en lui demandant de rejoindre sa place.

Par conséquent,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n° 22/2022 de la Municipalité du 5 octobre 2022 ;

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à soutenir l'Association Hameau-Z'Arts pour un montant annuel de Fr. 65'000.- dès 2023 pour une durée de 3 ans ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à soutenir l'Association Hameau-Z'Arts par un montant de Fr. 65'000.-, financé par les liquidités courantes, à porter au compte de fonctionnement 2023 et compensé par un prélèvement de Fr. 30'000.- sur le fonds de réserve N° 9.282.1500 « culturel et sport » ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à soutenir l'Association Hameau-Z'Arts par un montant de Fr. 65'000.-, financé par les liquidités courantes, à porter aux comptes de fonctionnement 2024 et 2025.

Point 3 : Divers

La Présidente passe la parole au **Conseiller Bertrand Sauterel**. Le groupe Vert'libéral se réjouit des mesures d'économie d'énergie annoncées et mises en place par la Municipalité. Toutefois, dans le sens d'une politique énergétique durable, le groupe souhaite que les mesures prises ne soient pas prévues uniquement à court terme en réponse à la crise envisagée, mais qu'elles soient également appliquées à l'avenir.

Dès lors, le groupe Vert'libéral demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de ces mesures d'économie énergétiques sur le long terme et qu'elle se prononce quand et quelles mesures pourraient être pérennisées, à quel coût, avec quel impact énergétique et dans quelle temporalité. Il souhaite qu'une réponse soit formulée au Conseil communal d'ici le 2 mars 2023, délai permettant de prendre en compte les premiers retours effectifs des mesures réalisées.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid** qui remercie pour cette intervention et informe que cette proposition sera suivie. La Municipalité va la documenter et y répondre. Certaines mesures très concrètes, comme l'extinction automatique des ordinateurs de l'Hôtel de Ville à 18h30 seront pérennisées. Elles sont déjà intégrées dans les réflexions. Les éclairages et autres problématiques vont être réfléchies de manière transverse avec les différents services au niveau des impacts, notamment si des problèmes sont survenus et au niveau social sur le ressenti de la population. Au niveau énergétique et financier, les impacts seront mesurés et documentés au fur et à mesure. Tout cela sera intégré dans le plan climat et dans le cadre de la motion 2021 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Fábio Pereira Gomes**. Certainement que beaucoup ont lu l'article, paru il y a quelques semaines dans 24Heures, sur l'un des nombreux métiers importants de l'ombre qu'est celui de patrouilleur. Lors d'une banale discussion avec les personnes pratiquant cette profession à Payerne, le **Conseiller Fábio Pereira Gomes** a été stupéfait d'entendre à quel point les usagers sont irrespectueux : vilains mots, insultes, manque de civisme et même des doigts d'honneur ! Il demande à la Municipalité si c'est possible de remédier à cela, ou pour le moins faire quelque chose en début d'année scolaire dans les écoles ou toute autre action, le but étant de sensibiliser.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Les patrouilleurs sont en partie sous la responsabilité de l'ASIPE, mais ces faits ont été transmis à la Municipalité qui n'en n'avait pas forcément conscience. Elle prend note de l'intervention du **Conseiller Fábio Pereira Gomes**. Ces faits sont accablants ; le CoDir de l'ASIPE et la Sécurité publique, lors de leurs échanges, vont mettre en place des mesures de sensibilisation des utilisateurs, principalement les écoliers en ce qui concerne l'ASIPE.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. Dans la séance du 17.12.2020, le Président Cédric Moullet constatait que la Municipalité n'avait aucune stratégie

informatique et que la commune était vraiment en retard par rapport, entre autres, aux factures électroniques et à la sécurité informatique. La Municipalité répondait alors que la mise en place d'une stratégie informatique était prévue en 2021. Dans le rapport de la Commission de gestion de juin 2022, il n'apparaît pas la mention d'une quelconque stratégie. A fin 2022, le **Conseiller Christian Gauthier** aimerait savoir quel est l'avancement de cette stratégie informatique et à quelle date elle sera disponible.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Au niveau de la sécurité informatique, une double authentification a été mise en place au niveau des collaborateurs de la Commune ; des newsletters des bonnes pratiques informatiques leur sont également adressées. Un bilan a été établi pour la séance du personnel de ce jour et nous confirmons que ce dernier est très attentif à la sécurité informatique. Décision a été prise de renforcer encore la sécurité avec des changements plus fréquents des mots de passe qui vont voir leur nombre de caractères augmenter. La stratégie sera transmise à la Commission de gestion.

La Présidente le remercie et passe la parole à la **Conseillère Cátia Pires Vieira**. Elle aimerait savoir où en est la convocation à la commission chargée d'étudier le Préavis 29/2022 Suppression d'un bassin à incendie à Vers-Chez-Savary, nommée au début du mois de novembre.

La Présidente la remercie et passe la parole au **Conseiller Didier Jomini** qui répond que c'est en cours, reste la date à confirmer avec le **Municipal Jacques Henchoz**. Les convocations parviendront à la commission courant semaine prochaine.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Il revient sur la question concernant la sécurité informatique en tant que membre de la sous-commission de la Commission de gestion s'occupant de ce dossier. Il avait été mentionné dans le rapport que nous étions dans l'attente de réponses suite aux attaques informatiques des communes de Rolle et de Montreux pour établir cette stratégie. Quels sont les retours de ces deux communes ? Est-ce que cela permet à la Municipalité d'avancer dans l'élaboration de cette stratégie informatique d'ici la fin de l'année.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui précise que la communication de la stratégie informatique n'est pas prévue pour la fin de cette année. En réponse à la 1^{ère} question, Payerne n'a pu obtenir aucune information sur ces affaires de piratage informatique. Il a été impossible à la Municipalité d'obtenir des informations de l'Etat sur les protections mises en œuvre à la suite des attaques de Rolle et Montreux. Apparemment, c'est « chasse gardée » au niveau de l'information. Par contre, l'Etat va mettre en place une équipe complémentaire pour gérer les attaques informatiques des communes. Le problème est que l'Etat souhaite intégrer pour cela deux collaborateurs dans son équipe, dont les coûts seraient financés par les communes. L'UCV travaille sur cette question de financement.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Jean-Jacques Guisolan**. Il est choqué, pour ne pas dire scandalisé, que le Canton puisse freiner à ce point-là puisque toutes les communes sont concernées par le risque de piratage informatique. A son avis, c'est inadmissible de ne pas pouvoir obtenir des informations permettant aux communes de se protéger. Il suffit d'une nouvelle attaque pour faire les choux gras de nos amis de la presse. En attendant, rien ne bouge. Au niveau de l'UCV et des municipalités en général, il est primordial de mettre la pression sur le Canton pour que les choses bougent. Même si cela s'est calmé ces derniers temps, tout le monde se lancera la balle en cas de nouvelle attaque et les communes seront dans la « mouise », raison pour laquelle une pression supplémentaire des communes sur le Canton est indispensable.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng** qui le remercie. Cela donne de l'eau au moulin de la Municipalité pour demander à l'UCV et au Canton plus d'informations et de

financement. En attendant, le secteur informatique de la commune fait le maximum pour protéger le système des intrusions. A savoir qu'une protection à 100% n'existe pas.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Christian Gauthier**. Il aimerait savoir si la commune va introduire les factures électroniques et, si oui, dans quel délai ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Syndic Eric Küng**. Il informe que oui, la commune aimerait introduire la facturation électronique qui devrait être opérationnelle fin 2023. Ce sera mis en place avec le nouveau chef du Service des finances.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Philippe Savary**. Sa question concerne plus particulièrement la **Présidente** en rapport avec le point a) de la convocation. Il a bien été dit que la numérotation recommençait en page 1 à chaque année de législature ?

En réponse, **la Présidente** atteste que Monsieur René Cusin, ancien secrétaire du Conseil communal, lui a confirmé que la numérotation repart à 1 à chaque année de législature, soit à chaque nouvelle année de présidence du Conseil.

Le **Conseiller Philippe Savary** demande à la **Présidente** d'aller consulter les manières de faire des législatures précédentes aux archives afin d'être sûrs.

La Présidente le remercie et confirme qu'elle vérifiera la manière de faire aux archives et, cas échéant, elle transmettra la bonne information à Monsieur René Cusin.

La Présidente passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme**. Il apporte sa contribution afin d'éviter que ce soit une des séances les plus courtes du Conseil communal. Il adresse sa question au **Municipal Nicolas Schmid**. Au dernier Conseil, lors de la discussion sur le Préavis 20/2022, il avait indiqué, en s'appuyant sur un document concret, sur des faits, issus d'un organisme bancaire dont il taira le nom, que l'attractivité d'une commune était due avant tout à deux facteurs principaux : le 1^{er} étant le prix du logement, le 2^{ème} étant le taux d'imposition. En relisant le procès-verbal, il lit que le **Municipal Nicolas Schmid** l'avait apparemment regardé les yeux dans les yeux, en disant qu'il était capable de trouver une étude affirmant que le taux d'imposition n'est pas le critère N° 2 de l'attractivité d'une commune. D'où sa question : le **Municipal Nicolas Schmid** en a-t-il été capable ?

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. En regardant à nouveau le **Conseiller Xavier Prudhomme** droit dans les yeux, il l'informe qu'il n'a pas eu le temps de rechercher une étude scientifique sans influence sur Google Scholar pour prouver que le taux d'imposition n'est pas le critère N° 2 de l'attractivité d'une commune. Cependant, il s'engage à fournir cette étude au **Conseiller Xavier Prudhomme** d'ici le 15.12.2022, date du prochain conseil.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Xavier Prudhomme** qui est heureux que le **Municipal Nicolas Schmid** ne soit plus, en reprenant ses mêmes termes, « dans la sculpture sur nuage » et il se réjouit qu'il apporte cet élément, qui peut être un élément de gouvernance pour la commune permettant ainsi de pouvoir, avec l'appui de notre baisse du taux d'imposition, d'amener de nouveaux citoyens à Payerne.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Roland Bucher**. Approché par plusieurs sociétés utilisant la Halle des fêtes, il semble que plusieurs choses y ont changé pour ses utilisateurs. Il y a une nouvelle collaboration pour tout ce qui concerne les sons et lumières, etc. Lorsque les locataires usuels font une demande de location, la commune leur envoie un contrat, avec un règlement d'utilisation qui n'est pas l'actuel. A savoir que le règlement actuel ne mentionne pas non plus ces problématiques, dont une qui, pour le **Conseiller Roland Bucher** est essentielle pour la plupart des sociétés qui organisent des manifestations là-bas. Il a été décidé d'enlever les câbles de suspension de la Halle des fêtes. Il estime que c'est regrettable, plusieurs sociétés utilisant ces câbles pour y

suspendre les décorations et autres choses. Il aimerait savoir pour quelles raisons ces câbles ont été enlevés.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. Il n'a pas été informé de la disparition de ces câbles. Il va se renseigner et reviendra vers le **Conseiller Roland Bucher** avec l'information concernant ces câbles.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Marcel Savary**. En tant que président de l'USL, il a une question concernant la location de la salle Guillermaux à la Société de mycologie. La location lui a été normalement facturée. Par contre, elle a reçu une facture quasiment du même montant pour le nettoyage de la salle. Qu'en est-il exactement, parce que l'on parle de nettoyage de vaisselle, etc. la Société de mycologie lui a certifié que tout avait été lavé et rangé en bon état et elle reçoit une facture avoisinant les CHF 700.00.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Municipal Nicolas Schmid**. On parle beaucoup de salles ce soir et il s'en réjouit. Concernant la Société de mycologie et ces questions de nettoyage, l'équipe du service des bâtiments a documenté les faits reprochés en termes de nettoyage de la vaisselle. Ils ont dû relaver principalement tous les verres et services car, quand on utilise des machines professionnelles de lavage, la vaisselle doit être essuyée à la sortie de la machine pour éviter les marques d'eau. Des photos prouvent ces faits. A savoir qu'il s'agissait d'une première utilisation et que la vaisselle était propre au moment de la location. Si cette situation met en difficulté financière la Société de mycologie et qu'elle adresse une demande à la Municipalité, cette dernière statuera sur cette question comme elle l'a déjà fait pour d'autres sociétés.

La Présidente le remercie et passe la parole au **Conseiller Marcel Savary**. Il va regarder avec le président de la Société de mycologie. Cependant, il trouve cette situation un peu exagérée, car même si c'était la première location de cette salle, la société a dû nettoyer la salle avant utilisation. Il va donc éclaircir ce point-là.

Profitant qu'il a la parole, le **Conseiller Marcel Savary** intervient concernant la loi fédérale sur les jeux d'argent, en tant que président de l'USL. L'USL a été mise devant le fait accompli le 18.11.2022 car elle n'est pas tout à fait dans les règles avec cette loi sur les jeux d'argent. Une séance extraordinaire avec toutes les sociétés locales a dû être organisée pour s'adapter à cette loi. Par conséquent, il y aura une modification dans l'organisation des lotos au niveau des séries et du nombre de lots. Même s'il se sent blessé d'avoir été dénoncé, l'USL va réagir dans le bon sens. Un souci reste encore latent avec le CDM (pour le loto des écoliers), mais une solution sera trouvée. Il relève encore un élément qui le sidère, tous les bons d'achat Coop et Migros et autres grands distributeurs sont considérés comme de l'argent liquide et ont un impact sur l'organisation des lotos. Une solution devra être trouvée à cette problématique.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** remercie toutes et tous pour leur présence ce soir et plus particulièrement pour l'excellente tenue des débats.

Elle lève cette séance à 21h14 en souhaitant à chacune et chacun un bon retour dans son foyer.

La Présidente

Aurélie Meylan

La Secrétaire



Eveline Garrido

Vu et approuvé par le Bureau du Conseil

Annexe 1

De : Lunardi Pierre-Alain <Pierre-Alain.Lunardi@asipe-broye.ch>

Envoyé : lundi, 14 novembre 2022 07:36

À : Greffe Corcelles-près-Payerne <commune@corcelles.ch>; greffe@valbroye.ch; greffe@commune-henniez.ch; Greffe Grandcour <greffe@grandcour.ch>; administration@villarzel.ch; Greffe Municipal <GreffeMunicipal@payerne.local>; Commune de Payerne <commune@payerne.ch>; commune@missy.ch; greffe@trey.ch; admin@chevroux.ch

Cc : Magne Corinne <Corinne.Magne@asipe-broye.ch>; Tony Kaeser <tony.kaeser@commune-henniez.ch>; Christelle Schülé <instruction@villarzel.ch>; Besson Caroline <Caroline.Besson@asipe-broye.ch>; Brigitte Estoppey <brigitte.estoppey@trey.ch>; Noverraz Edouard <edouard.noverraz@payerne.ch>; Enggist <enggist.missy@bluewin.ch>; Icosendai@corcelles.ch; mag@grandcour.ch; martine.roux@chevroux.ch; Schmid Nicolas <nicolas.schmid@payerne.ch>; Valérie Hadorn <V.Hadorn@valbroye.ch> (V.Hadorn@valbroye.ch) <V.Hadorn@valbroye.ch>

Objet : Projet de révision des statuts de l'ASIPE.

Importance : Haute

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Comme vous le savez l'ASIPE a lancé depuis plusieurs mois la révision de ses statuts dans le cadre de la demande des trois communes d'Henniez, Valbroye et Villarzel pour intégrer l'ASIPE.

Dans sa séance du 7 novembre dernier le Comité de direction a validé l'avant-projet de statuts qui vont partir cette semaine au service juridique de l'Etat de Vaud pour consultation. En raison des délais courts, le Comité de direction de l'ASIPE souhaite d'ores et déjà informer des neuf communes de la suite de la procédure.

Pour cela, nous demandons aux bureaux des législatifs des 9 communes à désigner une commission en charge du processus de consultation de l'avant-projet des statuts. Ce processus est défini dans l'article 113 de la loi sur les communes, ainsi que l'article 126 dans le présent cas de modifications des statuts.

Le Comité de direction de l'ASIPE avec le Comité de pilotage du projet feront une présentation **le mardi 10 janvier 2023 à 20h00 à l'aula du Collège DLT à Payerne**. Cette date peut déjà être communiquée aux commissaires. Cette présentation sera l'occasion d'aborder le processus de révision, ainsi que son contenu. Les neuf commissions devront **rendre leur rapport à leurs Municipalités respectives au 31 janvier 2023**, qui se chargeront de le transmettre au Comité de direction de l'ASIPE.

Ci-dessous, les grandes étapes du projet et leurs planifications à venir :

1. Novembre : consultation de l'avant-projet de statuts auprès des services de l'Etat de Vaud,
2. Décembre : nomination de 9 commissions (nom, prénom, numéro de téléphone et mail à fournir à l'ASIPE),
3. Décembre : envoi de l'avant-projet de statuts aux commissions,
4. 10 janvier 2023 : présentation de l'avant-projet en plénum par le CoDir de l'ASIPE,
5. 31 janvier 2023 : retour aux Municipalités des 9 rapports des commissions,
6. Février 2023 : synthèse des remarques et décisions du CoDir,
7. 23 mars 2023 : préavis au Conseil intercommunal de l'ASIPE,
8. Fin juin 2023 : préavis dans les 9 législatifs communaux,
9. Septembre 2023 : validation des statuts par le Conseil d'Etat.
10. 1^{er} janvier 2024 : intégration de facto des trois communes.

Ceci est une planification d'intention, elle pourra évoluer selon les différents éléments bloquants.

Durant toute cette procédure, je reste à votre entière disposition pour toutes questions ou besoins.

Dans l'attente de la liste des membres de votre commission, je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, une excellente semaine.

Bien à vous

PAL

Pierre-Alain Lunardi

Directeur

Association scolaire intercommunale de Payerne et environs

ASIPE

Rue Derrière la Tour 6

Case postale 157

CH - 1530 Payerne

pierre-alain.lunardi@asipe-broye.ch

<http://www.asipe-broye.ch>

Tél. 026 662 66 62 (administration)

Annexe 2

Madame
Jessica Rodriguez Arnelas
Rue de la Vieille Tuilière 14
1530 Payerne

Commune de Payerne
A l'att. De Mme Aurélie Meylan
Présidente du Conseil Communal
Rue de Savoie 1
Case postale 112
1530 Payerne

Payerne, le 15 novembre 2022

Démission du conseil communal

Madame la Présidente,

Par la présente, j'ai le regret de vous annoncer ma démission avec effet immédiat du Conseil Communal de Payerne, qui n'est plus compatible avec mon emploi et ma formation.

Cette année où j'ai officié aura été une expérience de plus enrichissante. Je remercie, tous mes collègues du PSIP pour leur précieux soutien dans cette aventure. Je souhaite à Payerne un bel avenir.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de ma décision, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes cordiales salutations.



Jessica Rodriguez Arnelas

Risques de pénurie, qu'elle impacte pour votre système de vote électronique ?

Damien Richard <damien.richard@meerkathe.com>

lun. 21.11.2022 10:02

À : MeerKathe Helpdesk <help@meerkathe.com>;

ATTENTION: Ce courriel provient d'une adresse extérieure à la commune de Payerne. N'appuyez pas sur un lien et n'ouvrez pas de document attaché sans vous être assuré de l'expéditeur et que le contenu est sans risque.

Bonjour à toutes et tous,

Nous espérons que ce mail vous trouve en bonne forme.

Comme vous le savez, des [difficultés d'approvisionnements en électricité](#) menacent la Suisse à différents niveaux sur ces prochains mois.

Qu'elle impacte pour votre système de vote électronique ?

Extrêmement faible, le système fonctionne sur batterie, l'une qui est dans les zappettes et celle de l'ordinateur que vous utilisez pour le logiciel du système.

Ce qui vous permet dans le pire scénario de charger votre ordinateur et les zappettes lors des périodes où vous serez alimenté en électricité.

Concernant la projection des résultats elle est dépendante de vos salles et de votre équipement. À la vue des heures en soirée où se tiennent les séances, les salles doivent de toute façon être éclairé pour voir quelque chose.

Ce qui laisse penser que vous pourriez allumer votre système de projection. En cas d'exception, il est aussi possible d'annoncer les résultats vus sur l'ordinateur oralement.

À titre de rappel, notre plateforme IOGI est disponible en tout temps et nous sommes joignables par mail :

help@meerkathe.com ou par téléphone pendant nos heures d'ouverture (08h00 – 12h00 13h30 - 17h00) au +41 22 552 01 11

Nous vous souhaitons une excellente suite de journée.

Cordialement votre équipe MeerKathe



Damien Richard

Spécialiste

Marchés publics

T +41 21 552 58 40

Dir +41 21 552 14 78

E damien.richard@meerkathe.com

MeerKathe SA

La Pièce 5 – Bat A6

CH-1180 Rolle

www.meerkathe.com



du groupe BP2M Holding. Il est expressément interdit d'utiliser ces informations pour demander des offres comparatives sur la base de l'analyse et/ou concept fourni par BP2M et/ou de contacter directement un des partenaires de BP2M sans le consentement express de BP2M sous peine de devoir une indemnisation pour le travail exécuté par BP2M et ses partenaires. EN ACCEPTANT LE PRÉSENT DOCUMENT, LA PARTIE DESTINATAIRE S'ENGAGE À RESPECTER LES MODALITES DE LA DÉCLARATION CI-DESSUS

Annexe 4

Vânia Andreia Silva Reis
Rue de Lausanne 21
1530 Payerne

À la Présidente du Conseil Communal
Madame Aurélie Meylan
C/O Greffe Municipale
Rue de Savoie 1
1530 Payerne

Payerne, le 21 novembre 2022

Séance du Conseil Communal du 3 novembre 2022

Suite à la séance du Conseil Communal tenue en date du 3 novembre 2022, je souhaite clarifier certaines affirmations effectuées à la presse.

Lors de mon élection le 7 mars 2021, bien que sans réelle expérience professionnelle, j'ai émis le souhait d'intégrer la Commission des finances, ci-après « CoFin ». Ainsi, j'ai intégré cette dernière en juillet 2021. Tout au long de mon mandat, je me suis engagée à 100 pour cent au sein de la CoFin. Si, parfois, je me suis sentie perdue dans des thèmes plus complexes, j'ai toujours cherché à comprendre, que ce soit en interrogeant mes collègues ou en effectuant des recherches dans le manuel fourni par la Municipalité. Durant cette dernière année, la CoFin s'est réunie, en moyenne, deux à trois fois par mois. Bien que cela représente un engagement important, j'ai toujours fait en sorte d'être présente.

À l'approche de la conclusion de mon master, j'ai toujours informé mes collègues de la CoFin et du PSIP sur l'incertitude de mon avenir professionnel afin qu'ils puissent préparer au mieux mon remplacement. À la suite de la confirmation de mon départ à l'étranger, j'ai envoyé ma lettre de démission à la Présidente du Conseil Communal le 29 août 2022, ayant encore participé à la séance de la CoFin du 30 août 2022. Ainsi, je ne pense, en aucun cas, avoir fui mes responsabilités et « laissé mon siège vacant durant 6 mois » comme cela est apparu dans la presse.

En conclusion, je tiens à relever que ces fausses déclarations peuvent me porter préjudice, non seulement dans le monde politique, mais également dans ma carrière professionnelle.

Je vous remercie de m'avoir lue et vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Vânia Silva